

à l'attention des parents d'élèves  
de CAP et de BAC PRO

lycée polyvalent  
Xavier Bichat

académie  
Lyon  
éducation  
nationale

Avenue du Lac  
01130 Nantua

[www.xavier-bichat.elycee.rhonealpes.fr](http://www.xavier-bichat.elycee.rhonealpes.fr)

Affaire suivie par  
Carole VANOTTI

Téléphones  
04.74.75.99.50  
06.82.41.83.29

Télécopie  
0474759962

Courriel  
[ddfpt.0010032e@ac-lyon.fr](mailto:ddfpt.0010032e@ac-lyon.fr)

**Objet :** Engagement des parents concernant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Madame, Monsieur,

Les périodes de formation en milieu professionnel (= stages) font partie intégrante de la formation, ces périodes sont **obligatoires** et **évaluées** pour l'obtention du CAP ou du BAC PRO.

**La recherche de PFMP par les élèves** est menée sous la responsabilité du professeur principal et de l'équipe pédagogique, coordonnée par la Directrice Déléguée aux Formations Technologiques et Professionnelles.

Nous encourageons les élèves à rechercher leurs stages dès qu'ils ont connaissance des dates (en 2<sup>de</sup> dès l'inscription, en 1<sup>ère</sup> et en terminale : au printemps de l'année scolaire précédente).

Le bassin d'Oyonnax-Nantua et environs ne disposent pas de lieux de PFMP suffisants pour accueillir nos 160 élèves de la Section d'Enseignement Professionnel. **Certains lieux de PFMP excentrés** pourront donc être attribués aux élèves par le professeur principal, mais nécessiteront un trajet en transport en commun (train et/ou bus) **conséquent**. Exemple : un élève d'Oyonnax pourra être amené à faire un stage à Saint-Claude, soit environ 40 minutes aller.

Les quelques places de PFMP réservées pour le lycée seront **équitablement attribuées aux élèves** par le professeur principal, qui tiendra également compte de l'investissement de l'élève dans ses recherches de stage (et des épreuves qu'il aura à passer) tout au long de la formation.

Les frais engendrés par les transports pour se rendre en PFMP sont pris en charge par l'établissement sous certaines conditions (*voir fiche annexe*).

Vous allez inscrire votre enfant en CAP ou en BAC PRO au Lycée Xavier Bichat, ainsi nous vous demandons de vous engager (*par le biais du coupon ci-après, à compléter, signer et remettre lors de l'inscription*), sur la totalité de la formation de votre enfant (2 ou 3 ans, selon la formation), à accepter les stages qui pourront être attribués à votre enfant, même éloignés de votre domicile et nécessitant de prendre des transports en commun.

Marc DALIN - Provisieur

Carole VANOTTI - DDFPT

### ENGAGEMENT des PARENTS pour les PFMP

Je soussigné.e, ..... responsable légal.e  
de l'enfant ....., inscrit en classe (cocher  
la case correspondant) :  CAP AEPE  BAC PRO ASSP  BAC PRO ANIMATION,  
m'engage à accepter les stages qui pourront être attribués à mon enfant, même  
éloignés de notre domicile et nécessitant de prendre des transports en commun.

Fait à ....., le .....

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève: